



<p>COMMUNE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 12</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>09/09/2023</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>11/09/2023</i></p>	<p>DELIBERATION</p> <p>Le quatorze septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER Philippe GENILLOUX,</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique HENRY</p>
---	---

➤ **230912 : Décision Budgétaire Modificative du Budget Principal– DM1**

Considérant la délibération n° 230911 votée ce même jour par le Conseil municipal, qui prévoit une prise de participation à hauteur de 250 € (2,5% des parts) de la commune de Gennes auprès de la SAS Nancr'Eole, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une Décision Budgétaire Modificative du Budget Principal (DM1) qui permette cette prise de participation non prévue au Budget Primitif 2023 :

- dépense d'investissement de 250 € au compte 261 « titres de participation »
- recette d'investissement de 250 € au compte 21318 « autres bâtiments publics »

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture